

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 5 sept 2023

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **13** - votants **19**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine - FEUTRIER Lucie

**Absents** : Néant

**Pouvoirs de** : M. FIORONI Stéphane à Mme Catherine PICHET  
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume  
M. BERARD Maxime à M. FEUILLASSIER Stéphanie  
M. CHARPIOT François à Mme COURT Sylvie  
M. LANOE Loïc à M. ARMANDIE Jean Pierre  
M. GARCIN Aurélien à M. GRANGAUD Selim Thomas

**Secrétaire de séance** : Jean Pierre ARMANDIE

**OBJET : CONCLUSION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

N°20230912-03

*Rapporteur : Mme Le Maire*

### Synthèse et exposé des motifs

Depuis fin 2022, la collectivité ne dispose plus d'une ligne de trésorerie, la dernière ayant été clôturée et donc intégralement remboursée.

Pour faire face aux dépenses des projets d'investissement en cours et notamment au décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des subventions et ainsi pouvoir payer sans délais les entreprises et les fournisseurs, il s'avère prudent de conclure une nouvelle ligne de trésorerie.

Le 11 juillet 2023, la commune a soumis son cahier des charges à quatre organismes bancaires (le Crédit Agricole, la Banque Postale, la Caisse d'Épargne et Arkéa). Après analyse des offres par le cabinet Finances Actives, il s'avère que celle portée par la Crédit Agricole est la plus favorable pour la collectivité.

Madame le Maire propose donc la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE  
UTILISABLE PAR TIRAGES

Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant maximum du crédit	250 000,00€
Date d'entrée en vigueur	A la signature de la convention
Durée maximum	Un an à compter de la date d'entrée en vigueur
Organisme bancaire prêteur	Crédit Agricole Alpes Provence
Taux d'intérêts	Euribor 3 mois moyenné + 0,85%
Périodicité d'intérêts	Trimestrielle
Commission de mise en place	0,10% du montant maximal du crédit, payable par l'emprunteur soit 250,00€
Commission de non-utilisation	Aucune

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**CONSIDERANT** que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**VU** le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2023 et 2024 ;

**VU** l'offre de financement émise par le Crédit Agricole et annexée à la présente délibération ;

**VU** l'avis du Bureau municipal du 4 septembre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **DECIDE** d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € auprès du Crédit Agricole Alpes Provence aux conditions précitées ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet ;
- **CHARGE** Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus, à intervenir avec le Crédit Agricole Alpes Provence ;
- **HABILITE** Madame le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie. Madame le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 12 septembre 2023,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

